

Député au Parlement Européen  
Groupe PPE depuis juin 2009  
Circonscription Île-de-France  
et des Français de l'étranger

→ Membre de la commission  
du Marché intérieur et de la  
commission des affaires étrangères

→ Maire de La Garenne-Colombes

→ Professeur de Médecine

N° 22

MARS 2015

Soutenez mon action,  
et rejoignez-moi sur

[WWW.PHILIPPEJUVIN.FR](http://WWW.PHILIPPEJUVIN.FR)

# La Lettre de Philippe Juvin



Philippe Juvin, votre député européen d'Ile-de-France

## Marchés publics : quand l'Europe cessera-t-elle d'être naïve ?

Alors que se déroulent actuellement les négociations sur le traité commercial transatlantique, l'Europe reprend soudainement conscience de son incroyable générosité en matière de marchés publics.

Au cours des dernières décennies, les Etats membres de l'UE ont ouvert 95 % de leurs marchés publics à la concurrence internationale. En comparaison, les entreprises européennes ne sont autorisées à soumissionner qu'à 32 % des appels d'offres publics aux Etats-Unis, 28 % au Japon et 16 % au Canada. Pire encore, certains de nos principaux partenaires commerciaux, tels que le Chine ou la Russie, nous refusent purement et simplement l'accès à leurs marchés publics. Même dans les meilleurs cas, les restrictions appliquées affectent principalement les secteurs dans lesquels l'UE est compétitive, comme la construction, les transports publics, les appareils médicaux, la production d'électricité et les produits pharmaceutiques.

La Commission européenne estime que ces discriminations représentent un manque à gagner de 12 milliards d'euros par an pour les exportateurs européens.

Au total, un quart seulement des marchés publics dans le monde sont ouverts à la concurrence internationale, contre, donc, 95 % des marchés européens. Affirmer que l'Europe est une exception est un doux euphémisme. Face à ces inégalités, que fait l'UE ? L'un des piliers de sa stratégie est



© UE 2012 - Commission européenne

l'accord sur les marchés publics (AMP), négocié dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Or, l'AMP ne rassemble que 43 membres (dont les 28 Etats de l'UE) et n'assure un traitement identique aux entreprises nationales et étrangères que pour les marchés publics dépassant un certain seuil. En dehors des négociations multilatérales, la Commission européenne négocie des accords bilatéraux de libre-échange, couvrant l'ouverture des marchés publics, à l'image du récent traité conclu avec le Canada. Cette approche n'a permis d'obtenir que des résultats limités ces dernières années.

Les Etats-Unis ont une vision beaucoup plus pragmatique. Washington réserve une part importante des marchés publics fédéraux aux entreprises américaines et notamment aux PME, par le biais du « Buy American Act » et du « Small Business Act ».

En comparaison, la seule disposition européenne de ce type est la directive 2004/17/CE, qui instaure une « préférence communautaire » très restreinte, pour certains marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux.

Face à cette situation, il ne s'agit pas de se réfugier dans le protectionnisme, qui serait contraire aux intérêts de l'Europe, puisqu'il est de notre intérêt vital de vendre à l'étranger. Mais il faut exiger une réciprocité dans l'accès aux marchés publics. Pour faire respecter ce principe, l'Union ne doit pas hésiter à prendre des mesures de rétorsion envers les pays tiers, comme nous l'avons fait avec les panneaux solaires chinois. Les négociations commerciales sont avant tout un rapport de force.

Depuis 2012, le Parlement et le Conseil négocient la création d'un « instrument international sur les marchés publics », qui imposerait la réciprocité aux Etats dont les entreprises soumissionneraient aux marchés européens de 5 millions d'euros ou plus. Ce projet doit avancer. Il en va de la survie de nos industries.

**Philippe Juvin,**  
Député européen UMP  
Maire de La Garenne-Colombes



## Le roi Abdallah II de Jordanie appelle au dialogue euro-arabe

Lors d'une allocution très applaudie devant le Parlement européen le 10 mars 2015, le roi Abdallah II a souligné les liens religieux et culturels entre l'Europe et le Proche-Orient. Le souverain jordanien, qui s'exprimait à Strasbourg pour la troisième fois, a aussi évoqué les grands défis communs, tels que la lutte contre l'Etat Islamique ou le conflit israélo-palestinien.

## Rencontre avec les douaniers français à Roissy

En tant que rapporteur des actes délégués du futur Code des Douanes de l'Union (CDU), Philippe Juvin s'est rendu le 3 mars 2015 à la Direction interrégionale des douanes de Roissy, pour évoquer les enjeux de ce texte avec les acteurs de terrain.

La lettre d'information parlementaire de **Philippe Juvin**

# La Banque Centrale Européenne s'active

Depuis plusieurs mois, la Banque Centrale Européenne (BCE) se montre plus active qu'à son habitude. Son président, Mario Draghi, a pris plusieurs initiatives bienvenues afin de créer les conditions pour relancer l'économie européenne.

Après avoir annoncé une campagne de « titrisation » des créances privées détenues par les banques en octobre 2014, l'institution s'est lancée en mars 2015 dans le rachat massif de dettes publiques, aussi appelé « assouplissement quantitatif » (quantitative easing). Concrètement, la BCE achètera environ 1 140 milliards d'euros de dette publique et privée sur les 18 prochains mois. Ces mesures visent à faciliter le crédit tout en faisant baisser la valeur de l'euro. *In fine*, il s'agit de relancer les investissements et les exportations, donc la croissance, en réduisant le chômage.

Malgré les réserves de certains Etats membres, dont l'Allemagne, les actions de la BCE commencent à porter leurs fruits. Les conditions financières sur les marchés européens



Le président de la BCE, Mario Draghi, s'exprimant au Parlement européen.

se sont améliorées, les taux d'intérêts bancaires ont baissé et le crédit au secteur privé a recommencé à croître.

Dans ses dernières prévisions, l'OCDE annonçait une croissance de 1,4 % dans l'UE en 2015, soit 0,3 points de plus que lors de sa précédente estimation en novembre.

Il faut cependant rester lucide. Ces performances économiques sont aussi dues à une conjoncture internationale plus favorable, et notamment à la baisse du prix du pétrole. En outre, la politique de la BCE a quelques effets pervers, à commencer par la fuite d'investisseurs, qui sont découragés par la faible rentabilité des placements dans la zone euro.

Afin de profiter pleinement de la reprise, les Etats européens doivent donc mener des réformes structurelles pour renforcer leur compétitivité. Dans ce domaine, la France a encore des progrès à faire.

# Vers une normalisation des relations entre l'Union Européenne et l'Iran ?

Alors que les négociations sur le programme nucléaire iranien doivent s'achever le 31 mars 2015, l'UE se tient prête à réévaluer ses liens avec Téhéran.

Pourtant, une normalisation totale des relations semble encore prématurée, tant les deux parties se sont éloignées ces dernières années. Bien que les dirigeants iraniens actuels semblent plus enclins à dialoguer, de nombreux obstacles subsistent. À terme, l'Europe aurait pourtant intérêt à se rapprocher de l'Iran, qui représente un acteur régional de premier plan au Proche-Orient.

## 1. Des relations très distendues

Jusque récemment l'UE était le premier partenaire commercial de l'Iran, qui offrait des débouchés aux entreprises européennes dans le secteur automobile et de l'énergie.

Au cours des trois dernières années, l'Union a été reléguée au quatrième rang derrière la Chine, les Émirats arabes unis et la Turquie. Suite à l'embargo européen sur le pétrole iranien en 2012, le volume des échanges entre les deux parties a considérablement chuté. Avant cette sanction, l'Iran était le 6<sup>e</sup> partenaire énergétique de l'UE (ses hydrocarbures représentaient 90 % des importations européennes) ; le pays n'est plus aujourd'hui qu'en 24<sup>e</sup> position. Désormais, les importations en provenance d'Iran s'élèvent à seulement 5,5 milliards d'euros et les exportations européennes vers ce pays à 7,4 milliards d'euros.

L'Europe et l'Iran ne collaborent que sur quelques sujets d'intérêts communs, tels que la lutte contre le trafic de drogue.

L'Union soutient financièrement une agence gouvernementale et plusieurs ONG actives dans ce domaine, ainsi que des programmes régionaux pour combattre le commerce des narcotiques transitant par l'Iran. Bruxelles apporte ponctuellement une aide humanitaire à la République islamique. L'UE lui a notamment fourni plus de 8,5 millions d'euros suite au tremblement de terre qui a dévasté la ville de Bam en 2003. Depuis 2005, la Commission européenne aide aussi le gouvernement à rapatrier ou installer les

## Bureau politique du PPE à Tolède

Le Parti Populaire européen (PPE) a organisé les 5 et 6 mars 2015, la réunion de son bureau politique à Tolède en Espagne. A cette occasion, les membres du parti ont défini leur stratégie pour lutter contre le terrorisme, ainsi qu'une feuille de route sur l'économie digitale.

## Remise du prix « Jeune Chercheur » de la Fondation Jérôme Lejeune

Lors de la 10<sup>e</sup> journée mondiale de la trisomie 21, organisée au Parlement européen, Philippe Juvin a remis l'un des trois prix « Jeune Chercheur » décernés par la Fondation Jérôme Lejeune, au généticien Julien Thévenon, pour ses travaux sur les anomalies de développement et la déficience intellectuelle.

La lettre d'information parlementaire de **Philippe Juvin**

2 millions d'Afghans réfugiés en Iran. Enfin, dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur, une cinquantaine d'étudiants iraniens ont bénéficié ces dernières années de bourses européennes dans le cadre du programme Erasmus Mundus. Au niveau diplomatique, l'Europe a peu de contacts avec Téhéran, en raison de désaccords persistants sur le respect des droits de l'Homme (exécution sommaires, persécution d'opposants politiques, discriminations envers les femmes et les minorités religieuses). L'Union ne dispose d'ailleurs pas d'une délégation propre dans le pays. Suite à la vague de répression qui a suivi l'élection présidentielle de 2009, l'UE a imposé des sanctions contre le régime iranien (élargies en 2011 et 2012) telles que l'interdiction de visas ou le gel d'avoirs. En 2012, le Conseil des affaires étrangères a également décrété un embargo sur les exportations de technologies de contrôle et de censure.

### 2. Les négociations en cours et leurs implications

Plusieurs facteurs expliquent la reprise des négociations entre la communauté internationale et l'Iran à propos de son programme nucléaire. L'élection du président modéré Hassan Rohani en juin 2013, la nouvelle

doctrine diplomatique des Etats-Unis et l'implication de plusieurs Etats européens dont la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne, ont permis de renouer le dialogue. Dans ce contexte, l'UE a joué un rôle important dans l'accord intermédiaire conclu en novembre 2013 à Genève, qui instaurait une levée temporaire des principales sanctions occidentales, en échange de la suspension du programme nucléaire iranien pour une durée de 6 mois. La Haute représentante, Frederica Mogherini, est désormais chargée de coordonner les positions européennes afin de trouver un compromis durable avec Téhéran. Néanmoins, des désaccords subsistent (y compris parmi les Etats membres) sur plusieurs points clés : la durée de l'arrangement, les capacités d'enrichissement en uranium de l'Iran, son programme de recherche et de développement et la levée des sanctions internationales.

Face à ces incertitudes, le temps joue contre les Européens. Les discussions se sont progressivement enlisées au point d'être prolongées à deux reprises depuis novembre 2013. Les autres négociateurs impliqués, notamment américains et iraniens, sont respectivement mis sous pression par le Congrès Républicain, Israël et les religieux ultraconservateurs. Dans le même temps,

la Russie a profité des hésitations occidentales pour entamer des négociations sur la construction d'un nouveau réacteur nucléaire en Iran, en échange de pétrole. L'Europe doit donc être réaliste, en se servant du dialogue sur le nucléaire pour renforcer sa coopération avec l'Iran. En effet, Téhéran est directement impliqué dans plusieurs conflits qui menacent la sécurité de l'UE (Irak, Syrie, Liban, Yémen). Ignorer son pouvoir de nuisance serait une erreur.

Si elles aboutissent, les négociations actuelles peuvent créer un élan de coopération entre l'UE et l'Iran ; si elles échouent, l'Europe sera passée à côté d'une nouvelle occasion de s'affirmer sur la scène mondiale.

### Chronologie des négociations sur le nucléaire iranien

**2006** : premières sanctions internationales contre l'Iran, prises par le Conseil de Sécurité de l'ONU

**2007** : l'UE impose des restrictions commerciales à l'Iran sur les biens et technologies d'armement et nucléaire

**2010** : Bruxelles renforce ses sanctions (gel d'avoirs iraniens, interdiction de transactions financières, restrictions aux transports)

**2012** : l'Union impose un embargo sur le pétrole iranien et le commerce des métaux précieux, tout en gelant les avoirs de la Banque Centrale iranienne

**24 novembre 2013** : accord intermédiaire levant les principales sanctions occidentales envers l'Iran pour une durée de 6 mois

**20 juillet 2014** : première prolongation des négociations

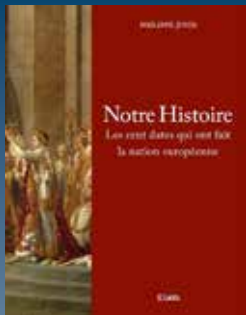
**24 novembre 2014** : deuxième prolongation des négociations

**31 mars 2015** : date butoir fixée pour obtenir un accord définitif

**30 juin 2015** : date butoir fixée pour finaliser les annexes techniques de l'accord



La Haute représentante entourée des ministres des affaires étrangères français, britannique, iranien et allemand.



## « Notre Histoire », le livre de Philippe Juvin sur les racines communes des Européens

Philippe Juvin est l'auteur d'un livre intitulé « Notre Histoire : les cent dates qui ont fait la nation européenne ». Dans cet ouvrage très richement illustré, édité aux éditions Jean-Claude Lattès, il se penche sur les cent dates qui ont fait la civilisation européenne, des voyages d'Ulysse à la chute du Mur de Berlin.

### Au Parlement européen

Tél. : +32(0)2 28 45199  
 Fax. : +32(0)2 28 49199  
 philippe.juvin@europarl.europa.eu  
 Parlement européen  
 60 rue Wiertz - ASP 13 E 218,  
 1047 Bruxelles - Belgique

La lettre d'information parlementaire de **Philippe Juvin**

### Retour en images\*

1. Philippe Juvin en compagnie de Catherine Lalumière, le 12 mars 2015, lors d'une conférence à la Maison de l'Europe de Paris sur son livre « Notre Histoire: les cent dates qui ont fait la nation européenne ».
2. Philippe Juvin remettant le prix « Jeune Chercheur » de l'Institut Jérôme Lejeune à Julien Thévenon, lors d'une cérémonie au Parlement européen le 10 mars 2015.
3. Ouverture du bureau du groupe PPE, le 5 mars 2015, à Tolède en Espagne.
4. Philippe Juvin en compagnie d'Hélène Crocquevielle, Directrice générale des douanes et droits indirects, lors de sa visite à la Direction interrégionale des douanes de Roissy, le 3 mars 2015.
5. Visite d'un groupe de Suresnois au Parlement européen de Strasbourg, le 10 mars 2015.



Retrouvez toute notre actualité sur [www.philippejuvin.fr](http://www.philippejuvin.fr)